EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 février 2008**

AUJOURD'HUI **vingt deux février deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise BONVALLOT, Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Martine REMBERT**
Excusé(e)s :	**Valérie BERNARD**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Yves CARROY, Nicole DUMAS, Patricia GUILHOT, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE, Alexandre POURCHON, Franck ROLLE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Monsieur FANGET quitte la séance à partir de la question n° 2.

MARCHES PUBLICS - AVENANTS - TRANSACTIONS

MARCHES – ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES –
AUTORISATION DE LANCEMENT DE PROCEDURES
(ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005, insérant l'article L.2122-21-1. au Code Général des Collectivités Territoriales)

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer des marchés dans les domaines suivants pour :

I - La réalisation de travaux
II - L'achat de fournitures
III - L'achat de services

I – La réalisation de travaux

1) Aménagements pour la mise en valeur des remparts de Montferrand -secteur Porte d'eau / place des Cordeliers

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement de concepteurs HYL/SOTREC/SIEG, pour la mise en valeur des remparts de Montferrand dont l'Avant Projet a été approuvé en 2005, la première phase opérationnelle est le secteur Porte d'Eau / place des Cordeliers. Ce projet comprend l'aménagement des rues : Fossés sous la Rodade, Marchadier et Montplaisir.
Les travaux à réaliser se déclinent comme suit :
- rénovation des voiries, chaussées et trottoirs, le trottoir côté remparts étant traité en promenade piétonne arborée,
- rénovations de murs en moellons de basalte
- aménagement du glacis en pieds de remparts en espaces verts
- rénovation de l'éclairage public, mise en souterrain du réseau, et mise en lumière des remparts,
- création d'une fontaine au niveau de la Porte d'eau
- installation d'une petite aire de jeux côté rue Montplaisir,
- dispositions de mobiliers métal/bois et bancs granit

Ils s'accompagnent des travaux de mise en souterrain des divers réseaux des concessionnaires effectués sous maîtrise d'ouvrage de chacun d'eux.

L'objet est de conclure 5 marchés pour cette première phase, un marché par lot technique, selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert Européen (en tenant compte des futurs travaux) avec des entreprises pour l'exécution des travaux décrits ci-dessus et pour lesquels une partie des crédits sont inscrits au BP 2008 : 610 000 € TTC (dont 570 000 TTC sur l'imputation 23 822.1 2315.11 2004010 590 pour la voirie et 40 000 € TTC sur 23 814 2315.2 2004010 531 pour l'éclairage public). La somme de 1 005 000 € TTC restera à inscrire au fur et à mesure des besoins. Le début des travaux est prévu à partir de septembre 2008 pour une durée prévisionnelle de 9 mois.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché attribué en 5 lots séparés

définition de la nature des lots :

- **Lot n° 1 : Voirie**

Ce lot comprend les travaux suivants :

- travaux de déposes de mobiliers, de nettoyage des emprises, de terrassements préalables pour fosses d'arbres et restructuration des chaussées et trottoirs
- construction de chaussées et trottoirs, pavages, bordurages, aires en béton désactivé, ouvrages de collecte pluviale
- construction d'emmarchement avec habillage granit
- construction de murets
- réalisation du génie civil pour la mise en souterrain du réseau éclairage public
- fourniture et mise en place de mobilier urbain métallique et granit,
- revêtements de sols, enrobés, pavés et bétons
- fourniture et scellement de signalisation verticale, marquages de signalisation horizontale

- **Lot n° 2 : Maçonnerie – Serrurerie**

Ce lot comprend les travaux suivants :

- construction des différents ouvrages en béton armé tels que murs, rampes, galerie technique de la fontaine,
- parements en basalte et en granit, maçonneries de moellons basalte
- construction et scellements de serrureries tels que garde corps, rampes d'escalier

- **Lot n° 3 : Éclairage Public**

Ce lot comprend

- la fourniture, la pose, les réglages et les essais du mobilier urbain relatif au réseau d'éclairage public et comprenant des mâts thermolaqués de 6 ml de hauteur équipés de luminaires et projecteurs décoratifs pour des puissances de 35 w à 150 w IM.
- la fourniture, le câblage et le raccordement du réseau jusqu'à l'armoire de commande point situé à l'angle des rues Marchadier et Fossés sous la Rodade.

- **Lot n° 4 : Espaces Verts – Arrosage intégré – Jeux d'enfants**

Ce lot comprend

- la fourniture et la plantation des divers végétaux composant le projet (arbres en cépées pour la promenade plantée, petits arbres d'ornement pour le jardin de la porte d'eau, arbustes et vivaces pour les massifs),
- l'engazonnement du glacis en pied de remparts,
- la fourniture et la pose des équipements constituant l'arrosage intégré
- la fourniture et la pose des jeux d'enfants
- l'entretien des végétaux l'entretien espaces verts/arrosage et jeux d'enfants pendant un an

- **Lot n° 5 : Fontainerie**

Ce lot comprend :

- la fourniture et la mise en œuvre des éléments constituant la fontaine, pièces de fontaineries et réseaux mais hors maçonnerie

Enveloppe financière des marchés à conclure :

- Lot n° 1 : 950 000 euros TTC
- Lot n° 2 : 270 000 euros TTC
- Lot n° 3 : 148 000 euros TTC
- Lot n° 4 : 210 000 euros TTC
- Lot n° 5 : 30 000 euros TTC

Pour cette procédure de lancement de marchés, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'État une subvention exceptionnelle.

2) Marché à bons de commande de travaux de démolition dans les bâtiments communaux

Il s'agit du renouvellement des marchés à bons de commande pour l'exécution de travaux divers de démolition de (ou dans les) bâtiments communaux.
Ces travaux de démolition sont soit de faible ou moyenne importance, soit urgents, soit éventuellement nécessaires suite à des procédures formalisées infructueuses.
Les crédits correspondants seront consommés sur les différents crédits de travaux concernés par les démolitions.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP

Marché fractionné à bons de commande, en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics pour une durée de 4 ans fermes
Marché passé en lot unique
Pour un montant mini : 460 000 € HT
Et un montant maxi : 1 840 000 € HT

3) Marché à bons de commande de travaux de menuiserie dans les bâtiments communaux

Il s'agit du renouvellement des marchés à bons de commande pour l'exécution de travaux divers de menuiserie dans les bâtiments communaux, répartis en 2 lots correspondant à un découpage en zones géographiques (nord et sud).
Ces travaux de menuiserie sont soit de faible ou moyenne importance, soit urgents, soit éventuellement nécessaires suite à des procédures formalisées infructueuses.
Les crédits correspondants seront consommés sur les différents crédits de travaux concernés par la pose de menuiseries.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP

Marché fractionné à bons de commande, en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics pour une durée de 4 ans fermes
Marché passé en 2 lots séparés

Définition et étendue des lots
lot n° 1 : Zone nord
Nature des prestations :
Travaux sur la zone géographique nord
valeur mini : 180 000€ HT
valeur maxi : 720 000€ HT

lot n° 2 : Zone sud
Nature des prestations :
Travaux sur la zone géographique sud
valeur mini : 180 000€ HT
valeur maxi : 720 000€ HT

4) Marché à bons de commande de travaux de clôtures dans les bâtiments communaux

Il s'agit du renouvellement des marchés à bons de commande pour l'exécution de travaux divers de clôtures de terrains ou de bâtiments communaux.
Ces travaux de clôtures sont soit de faible ou moyenne importance, soit urgents, soit éventuellement nécessaires suite à des procédures formalisées infructueuses.
Les crédits correspondants seront consommés sur les différents crédits de travaux concernés par la pose de clôtures.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP

Marché fractionné à bons de commande, en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics pour une durée de 4 ans fermes
Marché passé en lot unique
Pour un montant mini : 225 000€ HT
Et un montant maxi : 900 000€ HT

5) Marché à bons de commande de travaux de maçonnerie dans les bâtiments communaux

Il s'agit du renouvellement des marchés à bons de commande pour l'exécution de travaux divers de maçonnerie dans les bâtiments communaux, répartis en 2 lots correspondant à un découpage en zones géographiques (nord et sud).
Ces travaux de maçonnerie sont soit de faible ou moyenne importance, soit urgents, soit éventuellement nécessaires suite à des procédures formalisées infructueuses.
Les crédits correspondants seront consommés sur les différents crédits de travaux concernés par de la maçonnerie.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP

marché fractionné à bons de commande, en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics pour une durée de 4 ans fermes
Marché passé en 2 lots séparés

Définition et étendue des lots
lot n° 1 : Zone nord
Nature des prestations :
Travaux sur la zone géographique nord
valeur mini : 240 000€ HT
valeur maxi *:* 960 000 € HT

lot n° 2 : Zone sud
Nature des prestations :
Travaux sur la zone géographique sud
valeur mini : 240 000€ HT
valeur maxi : 960 000€ HT

6) Marché à bons de commande de travaux de serrurerie dans les bâtiments communaux

Il s'agit du renouvellement des marchés à bons de commande pour l'exécution de travaux divers de serrurerie dans les bâtiments communaux, répartis en 2 lots correspondant à un découpage en zones géographiques (nord et sud).
Ces travaux de serrurerie sont soit de faible ou moyenne importance, soit urgents, soit éventuellement nécessaires suite à des procédures formalisées infructueuses.
Les crédits correspondants seront consommés sur les différents crédits de travaux concernés par des aspects de serrurerie.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP

Marché fractionné à bons de commande, en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics pour une durée de 4 ans fermes
Marché passé en 2 lots séparés

Définition et étendue des lots
lot n° 1 : Zone nord
Nature des prestations :
Travaux sur la zone géographique nord
valeur mini : 275 000€ HT
valeur maxi *:* 1 100 000 € HT

lot n° 2 : Zone sud
Nature des prestations :
Travaux sur la zone géographique sud
valeur mini : 275 000€ HT
valeur maxi : 1 100 000€ HT

7) Station de pompage d'eau du Val d'Allier. Remplacement de 3 groupes de reprise

Compte tenu de la vétusté du matériel et de la perte des caractéristiques hydrauliques des trois pompes principales de l'Usine élévatoire qui ont plus de 50 ans, il est nécessaire de remplacer trois groupes de reprise (débit individuel de 900 m³/h) à l'usine de production d'eau et d'adapter les réseaux hydrauliques, électriques à la configuration des nouvelles pompes.
Le montant total de l'opération est estimé à 448 200 € HT dont 450 000 € HT sont inscrits au budget 2008.
Les travaux sont prévus de septembre à décembre 2008, auxquels il faut rajouter 3 mois pour la fabrication préalable des pompes (construction spéciale).

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché ordinaire de travaux en lot unique

Définition de la nature et de l'étendue du marché :
Changement de trois groupes de pompage tenant compte des modifications des parties hydrauliques, électriques et génie civil.

8) Travaux divers de couverture, de bardage, d'étanchéité et de zinguerie sur les bâtiments communaux

Il s'agit de lancer un appel d'offres unique regroupant les travaux de même nature inscrits au budget 2008, mais avec une décomposition en lots séparés représentant chacun une opération sur un site distinct.
Cette consultation doit permettre de sélectionner simultanément les entreprises pour chaque chantier dans le respect de l'esprit du code des marchés publics.
La réalisation des travaux est prévue au cours des mois de juillet, août et septembre 2008.
Le montant total de l'opération est estimé à 215 000 € HT dont 253 000 € TTC sont inscrits en 2008 sur l'imputation 231-31.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché ordinaire attribué en 7 lots séparés
Définition de la nature et de l'étendue du marché

Nature de chaque lot :

Lots	**Localisation**	**Nature des travaux**
1	Centre technique Limousin	Réfection de l'étanchéité de terrasse
2	Centre technique La Charme : dépôt DEP/CSL	Remplacement couverture
3	G.S. Jean Butez	Etanchéité des chéneaux béton et remplacement des descentes E.P.
4	G.S. Chanteranne	Réfection couverture tuiles bâtiment conciergerie.
5	G.S. Pierre Mendès France, bâtiment amicale laïque	Remplacement du bardage
6	G.S. Pierre Mendès France, bâtiment amicale laïque	Réfection de l'étanchéité de terrasse
7	Centre Blaise Pascal	Réfection de zinguerie

9) Travaux divers de menuiseries extérieures (bois, métalliques ou PVC) sur les bâtiments communaux

Il s'agit de lancer un appel d'offres unique regroupant les travaux de même nature inscrits au budget 2008, mais avec une décomposition en lots séparés représentant chacun une opération sur un site distinct.
Cette consultation doit permettre de sélectionner simultanément les entreprises pour chaque chantier dans le respect de l'esprit du code des marchés publics.
La réalisation des travaux est prévue au cours de l'été 2008 avec une extension possible pour l'achèvement de la pose pendant les vacances de Toussaint 2008.
Le montant total de l'opération est estimé à 383 200 € HT dont 458 000 € TTC sont inscrits en 2008 sur l'imputation 231-31 avec diverses fonctions.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché ordinaire attribué en 12 lots séparés
Définition de la nature et de l'étendue du marché

Lots	**Localisation**	**Nature des travaux**
1	Maison des associations	Remplacement de menuiseries extérieures en bois
2	G.S. Albert Bayet maternelle	Menuiseries extérieures en PVC
3	G.S. Jean Butez primaire	Menuiseries extérieures en PVC
4	G.S. Pierre et Marie Curie maternelle	Menuiseries extérieures en PVC
5	G.S Victor Hugo primaire	Menuiseries extérieures en PVC
6	G.S. Jean Macé	Menuiseries extérieures en PVC
7	G.S. Michelet primaire	Remplacement des portes extérieures (métalliques)
8	G.S. George Sand	Remplacement des portes extérieures (métalliques)
9	G.S. Jean Moulin primaire	Menuiseries extérieures en PVC
10	G.S. Romain Rolland	Remplacement des portes extérieures (métalliques)
11	G.S. Jules Verne	Remplacement de portes extérieures (métalliques)
12	GS Victor Hugo primaire	Remplacement des portes extérieures (métalliques)

10) Travaux divers de peintures dans les bâtiments communaux

Il s'agit de lancer un appel d'offres unique regroupant les travaux de même nature inscrits au budget 2008, mais avec une décomposition en lots séparés représentant chacun une opération sur un site distinct.
Cette consultation doit permettre de sélectionner simultanément les entreprises pour chaque chantier dans le respect de l'esprit du code des marchés publics.
La réalisation des travaux est prévue au cours des mois de juillet et août, à l'exception du lot 7 en septembre 2008.
Le montant total de l'opération est estimé à 175 000 € HT dont 208 000 € TTC sont inscrits en 2008 sur l'imputation 615-22 avec diverses fonctions.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché ordinaire attribué en 7 lots séparés
Définition de la nature et de l'étendue du marché

Lots	**Localisation**	**Nature des travaux**
1	G.S. Ferdinand Buisson primaire et maternelle	Réfection partielle des peintures intérieures
2	G.S. Jean Butez primaire	Réfection des peintures intérieures (2ème tranche)
3	G.S. Chanteranne primaire	Achèvement réfection des peintures intérieures et faux plafonds
4	G.S. Pierre Mendès France primaire	Réfection des peintures intérieures (2ème tranche)
5	G.S. Jules Verne maternelle	Réfection des peintures intérieures
6	Gymnase Croix de Neyrat	Réfection partielle des peintures intérieures
7	Complexe socio éducatif de Theix	Réfection partielle des peintures intérieures

11) Centre technique « La Charme » Réhabilitation des locaux du personnel et du hangar de stockage

Il s'agit de lancer la procédure pour la dévolution des travaux, en corps d'état séparés, d'aménagement des bâtiments du centre technique La Charme, utilisés par les équipes du service Maintenance exploitation de la DPB (pôles achats logistique, ateliers bâtiment et installations électriques et réseaux).
Le projet a été établi en concertation avec les personnels, afin de répondre aux attentes exprimées pour améliorer les conditions de travail et résulte de la mise en place de la direction à l'issue du projet de service.
Le coût global de l'opération est estimé à 548 000 € HT dont 400 000 € TTC ont été inscrit au budget 2008 sur l'imputation : 23 020-1 231-31 opération 2007012.
Le début des travaux est prévu pour septembre 2008.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP

Marché ordinaire attribué en 10 lots séparés

Objet de chaque lot :

Lot n°1 : Gros œuvre - démolitions
Lot n°2: Menuiseries extérieures métalliques Serrurerie
Lot n°3 : Carrelage Faïence
Lot n°4 : Plâtrerie Faux plafonds
Lot n°5 : Menuiseries intérieures bois
Lot n°6 : Peinture revêtements muraux
Lot n°7 : Revêtements de sols souples
Lot n°8 : Plomberie sanitaire
Lot n°9 : Chauffage – traitement d'air
Lot n°10 : Electricité

12) Aménagement de nouveaux studios de répétition :Peuple et Culture

Il s'agit de lancer la procédure pour la dévolution des travaux, en corps d'état séparés, d'aménagement de trois nouveaux studios de répétition dédiés à la musique acoustique dans les locaux attribués à « Peuple et Culture », rue Gautier de Biauzat
Le projet a été établi en concertation avec l'association afin de répondre aux attentes exprimées pour développer l'offre de lieux de répétition.

Le coût global de l'opération est estimé à 195 000 € HT dont 237 000 € TTC ont été inscrits au budget 2008 sur l'imputation : 23 025 231-31 opération 2007004.
Le début des travaux est prévu pour juin 2008.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP

Marché ordinaire attribué en 9 lots séparés

Objet de chaque lot :

Lot n°1 : Gros œuvre - démolitions
Lot n°2: Menuiseries extérieures Serrurerie
Lot n°3 : Menuiseries intérieures bois
Lot n°4 : Plâtrerie Faux plafonds
Lot n°5 : Revêtements de sols souples
Lot n°6 : Peinture revêtements muraux- faïence
Lot n°7 : Plomberie sanitaire
Lot n°8 : Chauffage – traitement d'air
Lot n°9 : Electricité

13) Avenue de l'UNION SOVIETIQUE : Travaux d'eau

Il s'agit de lancer un marché pour réaliser une partie du programme des travaux annuels d'eau décidé par la Municipalité.
Il est nécessaire de renouveler les réseaux d'eau potable du secteur concerné. Les nombreuses casses de la conduite en fonte de 500 mm de transport, existante imposent son renouvellement.
Le coût global de l'opération est estimé à 610 000 € HT qui sont inscrits au budget 2008 sur l'imputation : budget EAU 23-231-531.
Les travaux sont prévus au deuxième semestre 2008.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP

marché ordinaire attribué en lot unique

définition de la nature et de l'étendue du marché :
Renouvellement du réseau de transport d'eau (500 mm) de l'avenue de l'Union Soviétique à Clermont Ferrand (entre le bd E Michelin et l'avenue d'Italie) sur 800 ml environ.

14) Aménagements de l'avenue Bergougnan

L'avenue Bergougnan fait l'objet d'un projet de rénovation de voirie sur la section comprise entre le carrefour Bd Lavoisier/Bd Berthelot jusqu'à la rue Rossignol et intègre les aménagements nécessaires pour réaliser le nouvel accès de l'école maternelle Jean Philippe Rameau transférée dans les anciens locaux de l'école normale, le projet comporte également :

- la restructuration des chaussées avec des couloirs de circulation plus étroits,
- la création d'un carrefour à feu tricolore pour gérer les accès à la nouvelle école maternelle Jean Philippe Rameau
- la création d'aménagements cyclables dans le sens montant
- la réalisation d'un réseau Eclairage Public indépendant
- le renouvellement des plantations arborées

Ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Clermont-Ferrand, ils comprennent :

- les travaux de rénovation des chaussées de compétence du Conseil Général, mais avancés financièrement par la Ville de Clermont-Ferrand avec un remboursement ultérieur par le département
- les travaux de génie civil liés à l'enfouissement des réseaux des concessionnaires

Ils s'accompagnent des prestations de câblages et de raccordement des divers réseaux des concessionnaires effectués sous maîtrise d'ouvrage de chacun d'eux (EDF, Numéricable, France Télécom)

Le Financement des travaux est assuré par

- des fonds propres de la ville,
- une participation financière du Conseil Général du Puy de Dôme pour la construction de la chaussée,
- des subventions départementales sur les ouvrages hors chaussée, conformément aux modalités d'intervention du CG63 pour les opérations d'aménagement des routes départementales en traversée d'agglomération.

Il s'agit de conclure 4 marchés de travaux, un marché par lot technique, selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert avec des entreprises pour l'exécution des travaux décrits ci-dessus et pour lesquels une partie des crédits sont inscrits au budget 2008 selon le tableau des imputations suivantes :

Voirie : Montant 500 000 € TTC
Imputation : 23 822.1 2315.11 2005009 590
Eclairage public : Montant 70 000 € TTC
Imputation : 23 814 2315.2 2005009 531
Signalisation Lumineuse : Montant 40 000 € TTC
Imputation : 23 821 2315.2 2005009 535
Terrains Plantations : Montant 30 000 € TTC
Imputation : 23 823 2312.1 2005009 590
Total Budgétaire 2008 : 640 000 € TTC
Le coût global de l'opération est estimé à 930 000 € HT. Les crédits complémentaires (470 000 € TTC) devront être inscrits ultérieurement au fur et à mesure des besoins.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché ordinaire attribué en 4 lots séparés

définition de la nature et de l'étendue des lots :

Lot n° 1 : Voirie
Ce lot comprend les travaux suivants :

- travaux de démolition et de terrassements préalables aux travaux d'aménagement
- construction de chaussées et trottoirs, aménagements cyclables
- réalisation du génie civil pour la mise en souterrain du réseau éclairage public et des réseaux des concessionnaires (EDF, Numéricable et France Télécom)
- fourniture et mise en œuvre de mobilier urbain

Lot n° 2 : Éclairage Public
Ce lot comprend

- la fourniture et la pose du mobilier urbain relatif au réseau d'éclairage public et comprenant 16 candélabres en acier thermolaqués de 9.00 ml et 4.50 ml de hauteur avec des lanternes décoratives de 150 w SHP et IM.
- la fourniture, le câblage et le raccordement du réseau se fera depuis l'armoire de commande existante S65 qui se trouve située au droit du n°14 de l'avenue Raymond Bergougnan.

Lot n° 3 : Signalisation Lumineuse
Ce lot comprend :
- la fourniture et la mise en œuvre des éléments constituant le nouveau carrefour à feu
- la fourniture, le câblage et le raccordement du carrefour sur l'armoire

Lot n° 4 : Plantations
Ce lot comprend la fourniture et la plantation des arbres d'alignement composant le projet ainsi que l'entretien des ces végétaux pendant une période de deux années

Enveloppe financière des marchés à conclure :
- Lot n° 1 : 975 000 euros TTC
- Lot n° 2 : 63 000 euros TTC
- Lot n° 3 : 36 000 euros TTC
- Lot n° 4 : 35 000 euros TTC

II – L'achat de fournitures

1) Location maintenance de photocopieurs pour divers services municipaux et écoles maternelles

Le marché 05-123 concernant la location de photocopieurs pour divers services municipaux et quelques écoles maternelles vient à expiration le 26 mai 2008.
Il est donc nécessaire de renouveler ce contrat, de le compléter par la dotation de deux écoles maternelles supplémentaires, l'intégration du contrat concernant le seul service des archives et d'une dotation adaptée aux besoins de fonctionnement du Conservatoire National de Région.
La mise en place des copieurs est prévue pour la fin du mois de mai 2008
Le coût global de l'opération est estimé à 42 650 € H.T pour les trois ans ferme de la durée totale du marché.
Les crédits nécessaires sont inscrits à hauteur de 155 000 € TTC sur l'imputation : 011 6135 028 opération 744.
Les dotations concernant différents secteurs de la Collectivité, les dépenses seront imputées sur diverses fonctions.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché ordinaire en lot unique

définition de la nature et de l'étendue du marché :
Location maintenance de copieurs pour 7 services municipaux et 8 écoles maternelles

Durée du marché 3 ans ferme

2) Acquisition de jeux et jouets pour divers services de la Ville
Avis rectificatif

Lors de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2008, vous avez autorisé le lancement de la consultation pour l'achat de jeux et jouets pour divers services de la Ville.
Un oubli de mention a été commis, puisque le lot 3 concernant l'acquisition de jouets en coton issu du commerce équitable pour les crèches doit être lancé en procédure adaptée en application de la règle dite des « petits lots » selon l'article 27 III.

3) Fourniture pour réseaux de sécurité incendie

Le service Maintenance Exploitation de la Direction du Patrimoine Bâti est amené à acheter des composants et des appareillages pour la réparation et la maintenance en régie des réseaux électriques d'éclairage de sécurité, d'alarme de détection incendie et d'alarme anti intrusion.
L'identification des fournitures nécessaires au fonctionnement des services intervenant au fur et à mesure des besoins, il est proposé la conclusion d'un marché à bons de commande avec montant minimum et maximum défini d'un an reconductible une deux ou trois fois.
Le service pourra, par émission de bons de commandes dans la fourchette mini/maxi acheter les produits qui sont, soit définis au bordereau des prix du marché, soit issus des catalogues proposés par le titulaire auxquels on applique le rabais consenti ; soit à la marge, par une clause d'approvisionnement décrite au marché.
Le montant de l'opération est estimé pour la durée totale du marché (4 ans) à 120 000 € HT.
Le présent marché a pour objet de remplacer le marché existant dont le montant maximum est insuffisant.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP

Marché fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics pour une durée de un an reconductible 3 fois.

Marché attribué en lot unique
Nature des prestations :
Fourniture de composants et appareillages pour réseaux électriques d'éclairage de sécurité, d'alarme de détection incendie et d'alarme anti intrusion.
Pour une valeur mini : 20 000 € HT
Et une valeur maxi : 80 000 € HT pour la durée initiale du marché (soit 1 an)

4) Informatisation de la Gestion du patrimoine

Actuellement la Ville de Clermont–Ferrand ne dispose pas d'application spécifique pour la gestion de son patrimoine. Elle gère ses interventions de dépannage grâce à une application développée spécifiquement par la ville. Cette solution en place n'apporte que peu de possibilité de réalisation d'une maintenance préventive, des informations très partielles sur la connaissance des coûts d'exploitation liés aux biens patrimoniaux, pas de données qualitatives et quantitatives permettant d'effectuer une véritable programmation pluriannuelle sur la maintenance des structures.
D'autre part, l'ensemble des service municipaux a besoin de connaître le patrimoine qu'il occupe afin d'assurer au mieux la gestion de ses missions (connaissance des lieux par la visualisation de plans simplifiés, connaissance des occupations et des m² attribués, description des équipements, état de santé des biens du patrimoine, etc.).
Le logiciel de gestion du patrimoine doit permettre aux services municipaux à partir du noyau central que constitue le référentiel commun patrimoine, de pouvoir :
- partager la connaissance du patrimoine par une description graphique (plan) et alphanumérique (surface, équipements, occupations, etc.) du patrimoine
- gérer les demandes d'interventions et les interventions d'entretien du patrimoine,
- assurer la gestion du foncier,
- disposer de toutes les informations nécessaires à la gestion des réglementations et mieux se prémunir contre les risques engageant la collectivité
- mieux négocier les contrats de prestations liés au patrimoine (le nettoyage, l'assurance, etc.)
- développer des indicateurs de gestion liés à l'exploitation du patrimoine et fournir ainsi des outils d'aide à la décision aussi bien aux directions utilisatrices du patrimoine qu'à celles chargées de leur entretien.

Le montant global de l'estimation est évalué à 100 669 € HT pour chacune des 3 années de la durée du marché. Les crédits correspondants sont inscrits en 2008 à hauteur de 120 400 € TTC sur l'imputation 020 1-205-132-733 et 16 000 € TTC sur le 020 1-205-132-742.

Appel d'offres restreint – en application des Articles 33, 60 à 62 du CMP
marché fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics pour une durée de 3 ans ferme.

Marché attribué en lot unique
Nature des prestations :
Fourniture du logiciel avec droit de licences, livraison, paramétrage et formations de base.
Pour une valeur mini : 100 000 € HT
Et une valeur maxi : 500 000 € HT

Pour la durée des 3 ans ferme du marché.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, d'autoriser le lancement des procédures décrites ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer avec les entreprises retenues et éventuellement les marchés à intervenir dans le cadre d'une procédure de marché négocié suite à appels d'offres infructueux, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions sus mentionnées.

**MARCHES – ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES –
AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHES**

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer des marchés dans les domaines suivants pour :

I - Autres marchés
II - L'achat de services

I – Autres marchés

1) Réalisation d'une mise en place d'un traitement de secours à l'usine de production d'eau du Val d'Allier

Appel d'Offre Restreint

La CAO, lors de sa séance du 11 Février 2008, a retenu le bureau d'étude suivant :

Marché n° 08-26R
Cabinet d'Etude MERLIN
10, rue Robert Estienne
63360 GERZAT
Pour un montant de : 67 155 € HT

II – L'achat de service

1) Nettoyage de locaux municipaux

Appel d'Offre Ouvert

La CAO , lors de sa séance du 11 Février 2008, a retenu les entreprises suivantes :
Lot 1 : Nettoyage des locaux de la DAJL en Zone Franche Urbaine et administration centrale avec clause d'insertion sociale
Marché n° 08-027
Entreprise EJA Job AGGLO
37 rue de GOMEL
63100 CLERMONT -FERRAND
Pour un montant de : 96 515,06 €HT

Lot 2 : Nettoyage courant et à la demande des locaux de la Cour des 3 Coquins avec clause d'insertion sociale
Marché n° 08-028
Entreprise ANETRA
18 avenue des Etats Unis
63000 CLERMONT -FERRAND
Pour un montant de : 16 816,00 €HT pour la part forfaitaire et 1 337,68 € HT pour le devis estimatif de la part à la demande.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer les marchés avec les entreprises retenues.

AVENANTS

La poursuite de l'exécution de certains marchés nécessite la passation d'avenants entre les titulaires et la Ville.

I – Marchés de services
II – Marché de travaux
III – Marchés de maîtrise d'œuvre
IV – Marchés de fournitures

I - Marchés de services

1) Avenant de transfert : marché n° 07-154 relatif à l'Etude d'accidentologie

La SARL CONCEPT INGENIERIE DIFFUSION (C.I.D.), co-traitante du marché n° 07-154 Etude d'accidentologie sur le territoire de la ville, a fait l'objet d'une reprise d'une partie des actifs (contrats en cours) et du personnel par la Société EGIS MOBILITE, à la suite d'une procédure de redressement judiciaire.

Afin de prendre en compte cette modification, il convient de passer un avenant de transfert ; le groupement solidaire titulaire de marché serait donc composé des sociétés suivantes :

- SARL SORMEA – 19 rue du Château des Vergnes – 63100 Clermont-Ferrand
- SA EGIS MOBILITE – 78 rue de la Villette – 69425 Lyon Cedex 03

L'avis de la Commission d'Appel d'offres n'est pas nécessaire pour signer cet avenant.

2) Avenant au marché de nettoyage à bons de commande 07-199 : ajout d'un prix au bordereau des prix

Les installations de ventilation mécanique contrôlée (VMC) sont de plus en plus présentes dans les bâtiments municipaux au fur et à mesure de leur modernisation.

Ces installations sont constituées entre autres matériels : de bouches d'aspiration situées dans les plafonds et de grilles sur les huisseries (montants de fenêtres ou de portes).
Pour le nettoyage des grilles, il a été demandé à la société APTITUDE-63, titulaire du marché de nettoyage à bons de commande n°07-199, de faire une proposition de prix pour l'aspiration de ces grilles et leur dépoussiérage humide.

Ce prix a été établi à 0,87 € HT pour le nettoyage d'une grille de porte ou de fenêtre.

Cet ajout n'a pas d'incidence financière sur les montants mini et maxi du marché qui restent inchangés.

Il convient de passer un avenant pour l'inclure dans le bordereau des prix du marché.

L'avis de la Commission d'Appel d'offres n'est pas nécessaire pour signer cet avenant.

3) Avenant au marché n° 04-241 concernant l'impression des magazines municipaux

Compte tenu du calendrier électoral, il a été pris un avenant visant à prolonger de deux mois l'échéance de ce marché, à savoir fin février, afin d'éviter que le futur marché coïncide avec les élections (compte tenu principalement du passage au label « Imprim'vert » mais aussi du risque inhérent à une éventuelle nouvelle collaboration où le « premier » numéro n'est pas forcément le meilleur).

La procédure de lancement du nouveau marché d'impression des magazines municipaux ayant été déclarée sans suite, une nouvelle procédure doit donc être lancée.

C'est pourquoi il convient de prendre un avenant n° 4 au marché en cours d'exécution afin de prolonger de deux mois l'échéance de celui-ci, à savoir fin avril.

Cet avenant, conclu avec la Société SIB, génère une augmentation du montant global annuel du marché qui nécessite une modification du montant maximum défini au préalable, à savoir 610.000 € HT. L'augmentation estimée à 24.400 € HT (4,5 %) passerait ce montant maximum à 634.400 € HT.

L'avis de la Commission d'Appel d'offres n'est pas nécessaire pour signer cet avenant.

4) Avenant n°1 de prolongation et d'augmentation de montant au marché de dératisation et de désinsectisation 04-077 MPA.

Le marché de dératisation et de désinsectisation 04-077MPA, passé en groupement de commande entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et Clermont Communauté arrive à expiration le 28 février 2008.

Les instances délibérantes de la Ville et du CCAS ont accepté par délibération la reconstitution du groupement de commande pour le lancement du futur marché.

Le Conseil Communautaire devrait délibéré sur ce groupement, le 29 février 2008.

Dans l'attente de cet accord, la Ville étant le coordonnateur du groupement, il est nécessaire de passer un avenant pour prolonger le contrat de dératisation et désinsectisation en cours, du 1er mars 2008 au 30 juin 2008.

La société SAPHIR propose un devis d'un montant de 5 853, 19 € HT, pour couvrir cette période et les besoins des trois partenaires.

Le montant initial du marché de 89 812,24 € HT est donc augmenté de 6,52 %.

En application de la Loi de simplification du droit du 20 Décembre 2007, cet avenant n'est plus soumis à l'avis préalable de la Commission d'appel d'offres.

5) Avenant au marché 07.049MPA : Mission d'assistance à la maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de terrassement et de fondation de l'ascenseur urbain rue Moinier

Dans le cadre de la construction de l'ascenseur urbain rue Moinier Montlosier un marché d'assistance à la maîtrise d'œuvre en géotechnique a été signé avec le bureau CEBTP Solen. La mission consiste en un contrôle

extérieur des travaux effectués et a pour objectif d'éviter les risques dus à la nature ou à l'instabilité des terrains et des ouvrages existants

Afin d'assurer cette mission, le bureau d'étude a équipé le mur de soutènement existant de la place de la Poterne de deux inclinomètres pour surveiller les éventuels mouvements de l'ouvrage en cours de travaux.

Le retard sur le déroulement du chantier se poursuivant, la Maîtrise d'œuvre souhaite que soit maintenue en place l'instrumentation, et conservé le même contrôle du mur de soutènement jusqu'à un mois après la fin du gros œuvre afin d'assurer le contrôle en phase stabilisation. Aussi, en l'absence d'information sur la date d'achèvement du gros oeuvre, la Maîtrise d'ouvrage souhaite prolonger de 3 mois cette inspection par voie d'avenant.

Le coût supplémentaire de cette prestation est de 3 090 € HT pour trois mois supplémentaires et comprend :
- le maintien en place de l'installation,
- entretien et maintenance,
- le recueil et la transmission des données,
- le suivi bi hebdomadaire par un ingénieur structure,
- alerte des intervenants désignés si nécessaire,
- la remise d'un rapport mensuel,

Le présent avenant a pour objet de porter le montant du marché de
21 520 € HT (montant initial + avenants 1 et 2) à 24 610, 00 € HT, ce qui représente une augmentation de 53,81 % par rapport au montant initial.

En application de la Loi de simplification du droit du 20 Décembre 2007, cet avenant n'est plus soumis à l'avis préalable de la Commission d'appel d'offres.

II - Marchés de travaux

1) <u>Avenant au marché 05-202 relatif aux travaux d'assainissement</u>

Le marché à bons de commande n° 05-202 relatif aux travaux d'assainissement a été confié au groupement SOGEA/SADE/EUROVIA .

Suite à la demande de la DRIRE d'utiliser des matériaux étanches aux hydrocarbures aromatiques polycycliques sur le chantier du nouvel Hôpital d'Estaing, il convient d'ajouter un prix supplémentaire au bordereau des prix.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer le prix « fourniture et mise en œuvre d'une géo membrane étanche conforme à la fouille des PVC-P » d'un montant de 27,50 € HT au BPU sans augmenter les montants minimum et maximum du marché.

L'avis de la Commission d'Appel d'offres n'est pas nécessaire pour signer cet avenant.

2) <u>Avenant au marché 06-230 relatif à l'UPC Mercoeur lot 12 : Electricité</u>

Le marché 06-230 relatif à la construction de l'Unité de préparation culinaire au groupe scolaire MERCEOUR lot 12 Electricité a été attribué à l'entreprise CTE pour un montant initial de 84 339,56 € HT.

A ce jour, des travaux supplémentaires d'un montant de 8 757,19 € HT sont nécessaires pour répondre à la demande des utilisateurs de déplacer l'armoire électrique générale et de modifier le principe d'alimentation des chariots de transport.
Ce marché a fait l'objet d'un avenant n°1 en date du 6 décembre 2007 pour un montant de 16 394,40 €.
Le présent avenant a pour objet de porter le montant du marché de 84 339,56 € HT à 109 491,15 € HT soit une augmentation totale de 29,82%.

La Commission d'Appel d'offres a donné un avis favorable lors de sa séance du 11 février 2008.

3) Avenant n°1 au marché 07-013 - Lot 9 : Electricité – Aménagement de locaux de stockage, immeuble avenue Jean Mermoz

Nous sollicitons la passation d'un avenant au marché 07-013 attribué à l'entreprise DOMELEC dans le cadre de l'opération citée en objet :
- Montant initial du marché : 29 329,00 € HT
- Travaux supplémentaires : 4 344,00 € HT (soit 14,81%)

Pendant la phase de démolition intérieure des locaux Mermoz, nous avons constaté qu'une partie du câblage du système de sécurité incendie était à reprendre (mauvais état), de même que le déplacement d'un chemin de câble qui serait gênant pour la circulation à l'intérieur des locaux avec un chariot roulant.

La Commission d'Appel d'offres a donné un avis favorable lors de sa séance du 11 février 2008.

III – Marché de maîtrise d'œuvre

1) Avenant au marché N°07-075N

Le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la mise aux normes de l'opéra municipal n°07-075N a été conclu pour une grande part à prix provisoires sur la base d'une enveloppe financière affectée aux travaux de 5 800 000 € HT (valeur au mois zéro de septembre 2006) et un taux de rémunération de 14 575%, avec le groupement ALGRIN/ACTES/BET TAVERES/CIAL et deux sous-traitants SCENERGIE, bureau d'étude Electricité et KEPHREN, bureau d'étude Structures.

Conformément aux stipulations du marché, article 4 du CCAP, la rémunération définitive du maître d'œuvre est définie sur la base du montant sur lequel s'engage le Maître d'Oeuvre au Stade de l'Avant Projet

Le Maître d'œuvre a remis le 14 novembre 2007 son Avant Projet d'un montant prévisionnel de 9 470 657,90 € HT. (valeur au mois zéro de septembre 2006).

L'article 3-2 A b de l'acte d'engagement, stipule que le taux de rémunération de 14,575% est réduit de 5%, soit 13,846% lorsque le montant sur le quel s'engage le maître d'œuvre dépasse de plus de 7% la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux.
Mais, considérant que le montant des travaux est très supérieur à l'enveloppe initiale, lors de la passation de l'avenant, il a été décidé de négocier une réduction du taux de rémunération à 11, 963 % et de prévoir une clause de pénalisation en cas de différence importante entre le montant des offres et le montant sur lequel s'est engagé le Maître d'œuvre.

Le marché de maîtrise d'œuvre inclus également deux prestations traitées à prix définitif, la mission diagnostic pour un montant de rémunération de 46 291,00 € HT et la mission équipement de mobilier pour 20 000 € H.T. Cette dernière mission pouvant être prise en charge par les services municipaux, il est proposé de la supprimer.

Par ailleurs, le groupement souhaite modifier sa constitution en intégrant les deux sous-traitants SCENERGIE et KEPHREN dans le groupement solidaire, ce qui génèrera de meilleures garanties à la personne publique.

En conséquence l'objet de l'avenant qui vous est proposé a pour objet :
- la modification du groupement solidaire ALGRIN/ACTES/BET TAVERES/CIAL, en y intégrant les bureaux d'études SCENERGIE et KEPHREN
- la suppression de la mission « équipement de mobilier » du marché de maîtrise d'œuvre
- l'intégration d'une clause au CCAP de pénalisation en cas de différence importante entre le montant des offres et l'estimation du maître d'œuvre
- la fixation du forfait de rémunération définitif pour la part de la mission traitée à prix provisoire de 845 350 € HT à 1 132 974,80 € HT.

L'avenant n° 1 porte le marché de 911 641 € HT à 1 179 265,80 € HT , soit une augmentation de 29,36%.

La Commission d'Appel d'offres a donné un avis favorable lors de sa séance du 04 février 2008.

IV - Marchés de Fournitures

1) Avenant au marché 7044 relatif à l'achat de mobilier urbain de fleurissement. – Lot n°2 : Fourniture de bacs d'orangerie

Le service des Techniques Végétales gère le marché de fourniture de bacs d'orangerie n°7044, attribué à la Société France-Urba. Au Bordereau des Prix Unitaires référent apparaît le libellé « bac d'orangerie avec bac intérieur » au prix de 1 150,48 €.

Pour des raisons techniques de pré-plantation, nous souhaiterions présenter deux scènes végétales fleuries par an, sur des points stratégiques de la Ville (place de la Bourse, place de la Victoire, Mairie et autres lieux…).

Pour parvenir au résultat, nous ne désirons pas doubler le nombre de jardinières. La technique du double bac, définie au marché, nous permet d'acquérir le bac intérieur seul, aussi appelé contenant intérieur. Mais la formalisation du Bordereau des Prix n'indique pas le prix individuel des deux bacs.

Nous souhaiterions donc, un avenant à ce marché afin qu'apparaisse distinctement le prix de chaque bac.

Le fournisseur nous a indiqué le prix unitaire du bac intérieur : 198,16 € HT.

Les montants minimums et maximums respectivement de 30 000 € HT et 120 000 € HT restent inchangés

L'avis de la Commission d'Appel d'offres n'est pas nécessaire pour signer cet avenant.

2) Avenant marchés n° 06-011 et 06-012 – fournitures électriques (lot 1 lampes pour l'éclairage public et la signalisation; lot 2 : lampes pour le bâtiment)

La société PHILIPS nous a informé avoir modifié de façon très significative la structure de ces tarifs à compter du 1er janvier 2008. Cette modification impacte partiellement l'exécution de deux marchés en cours pour

lesquels des achats peuvent être conclus sur la base des tarifs du fabriquant et d'un rabais défini par barème à l'acte d'engagement.

Les marchés concernés sont :
Marché n° 06-011 notifié à la société FLAGELECTRIC le 10 mars 2006 d'un an reconductible une deux ou trois fois pour un montant minimum de 40 000 € HT et maximum de 160 000 € H.T. pour la durée initiale du marché
Marché n° 06-012 notifié à la société TEISSIER SAS le 10 mars 2006 d'un an reconductible une deux ou trois fois pour un montant minimum de 25 000 € HT et maximum de 100 000 € HT pour la durée initiale du marché

Cette réorganisation de leur barème comportant une modification structurelle et une baisse des tarifs sans continuité ni cohérence avec les anciens barèmes, il peut y avoir de fortes incidences sur les marchés à remise comme le sont en partie ces deux marchés dont l'échéance peut être portée par reconduction jusqu'au 9 mars 2010.

Le barème anciennement en vigueur de Philips était défini sur 5 catégories :

- Lampes à incandescence et lampes halogènes	A
- Lampes fluorescentes et lampes à décharge	B
- Lampes spécialisées	C
- Ballasts	G
- Luminaires	L

Son nouveau barème se défini sur 8 catégories structurées comme suit :

	Lampes	Luminaires et Ballast
- Basique	P	H
- Standard	R	U
- Valeur ajoutée	O	I
- Prescription	J	T

Afin que cette réorganisation technique des tarifs présenté par Philips à compter du 1er janvier 2008 n'impacte pas sur le niveau des prix du marché des achats effectués sur le catalogue Philips, le présent avenant a pour objet de modifier les rabais définis sur la référence du catalogue Philips. Le fabriquant établi par ailleurs un tableau comparatif par produit des anciens et nouveaux tarifs permettant de visualiser ces différences.

Ainsi :
- Sur le marché 06-011 les rabais suivants sont à remplacer :
70% sur le tarif Philips : Produits A-B
46% sur le tarif Philips : Produits C-G
- Sur le marché 06-012 les rabais suivants sont à remplacer :
75% sur le tarif Philips : Produits A
72% sur le tarif Philips : Produits B
54% sur le tarif Philips : Produits C
54% sur le tarif Philips : Produits G

Les nouveaux rabais par rapport aux nouvelles catégories de produits Philips doivent être communiqués prochainement par chaque titulaire de marché.

Cet avenant n'apporte par ailleurs aucune modification sur les conditions de variation des prix du bordereau propre au marché, ni sur les conditions de variation des autres tarifs fabricants soit :
- pour le marché n° 06 - 011 sur les tarifs de VOSSLOH SCHWABE, OSRAM, THORN et ABI

- pour le marché n° 06 – 012 sur les tarifs de OSRAM (Produits Cr02, Cr03, Cr33, Cr34), ORBITEC et THORN

Par ailleurs, les montants minimum et maximum des marchés définis pour chaque durée annuelle sont inchangés, ils sont respectivement de :
- pour le marché n° 06-011 minimum 40 000 € HT et maximum 160 000 € HT
- pour le marché n° 06-012 minimum 25 000 € HT et maximum 100 000 € HT

L'avis de la Commission d'Appel d'offres n'est pas nécessaire pour signer cet avenant.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer les avenants prenant en compte ces dispositions.

TRANSACTIONS

1) Transaction d'indemnisation pour la mise à disposition de sanitaires à entretien automatique

La Ville de Clermont-Ferrand a conclu avec la société SEMUP un marché pour la location et la maintenance de sanitaires publics à entretien automatique.
La mise en place de ces matériels ne pourra intervenir avant plusieurs semaines en raison du délai de fabrication des modèles choisis.
Toutefois, afin d'éviter toute rupture du service aux usagers, la Commune a demandé à la SEMUP de maintenir en activité les douze sanitaires existants jusqu'à l'installation des nouveaux modèles.
Il convient donc d'indemniser la SEMUP pour ces prestations.
Le montant journalier de l'indemnisation s'élèvera à 39,58 € HT par mobilier. Il correspond au coût actuel de fonctionnement et de mise à disposition.
L'indemnisation couvrira la période s'étendant du 1er décembre 2007 à la date du jour de dépose des sanitaires concernés, dans la limite de 6 mois.

2) Protocole transactionnel : mémoire en réclamation

La gestion globale de la nouvelle école des beaux arts a été transférée à Clermont Communauté au 1er Janvier 2005. Avant cette date, la maîtrise d'ouvrage des travaux était assurée par la ville, également conducteur d'opérations, sous la maîtrise d'œuvre des cabinets Architecture Studio et Bourbonnais Jacob. Lors de l'exécution des travaux, la nécessité de travaux supplémentaires, non prévus au marché, s'est fait jour. La nécessité et la réalité de ces travaux n'ont jamais été contestés, et le maître d'œuvre comme le maître d'ouvrage les ont acceptés. Par ailleurs, du fait de retards dans les travaux, l'entreprise expose les frais générés par l'immobilisation de ses installations de chantier. L'entreprise titulaire du marché, la société Léon GROSSE, a bien transmis toutes les factures correspondantes au maître d'œuvre dans les délais requis. Cependant, ce dernier ne les a jamais transmis à la ville, et l'entreprise n'a donc jamais été payée. Le décompte général et définitif n'intégrait pas lesdites prestations, l'entreprise Léon GROSSE a donc refusé de le signer. Elle le conteste par la voie d'un mémoire en réclamation, conformément au CCAG travaux. Il vous est proposé de faire droit à cette demande en autorisant Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel joint qui permettrait de verser la somme de 27 298.82 € HT à l'entreprise Léon GROSSE pour règlement définitif de la situation. Cette somme sera remboursée par Clermont Communauté.

Il vous est demandé, en accord avec votre Commission, d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les protocoles concernés.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 février 2008

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT

ANNEXE

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL :
Mémoire en réclamation de la Société INEO.

PROJET

ENTRE :

- La Ville de CLERMONT-FERRAND, représentée par Serge GODARD, Maire, habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Septembre 2007 et déposée en Préfecture le…….dont une expédition demeure ci-annexée
  d'une part

ET

- La Société INEO SUEZ, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de :
  Sous le numéro :
  Ayant son siège social à : VILLEURBANNE, 30 rue de la Poudrette
  Représentée par : son gérant en exercice
  Habilité à l'effet des présentes par : les statuts de ladite société

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Par marché n° 04-222, notifié le 22 Mars 2005, la société INEO SUEZ a été chargée par la Commune de Clermont-Ferrand du lot n°10 « électricité, courants faibles, câblage informatique ». Le montant total du marché s'élève à 166 614.91 € HT.

Les délais d'exécution prévus contractuellement étaient de 13 mois. En raison de retard accumulés sur le chantier en amont de l'intervention d'INEO, le maître d'œuvre a prolongé le délai d'exécution de 14 semaines par ordre de service.

Cet ordre de service a fait l'objet de réserves de la part d'INEO au motif que les retards de différents corps d'état (travaux sur l'armoire générale, cloisons, plancher) et le fait que les attentes de la maîtrise d'ouvrage aient changé (détecteurs de fumée, luminaires, attentes scénographiques) sans qu'aucun choix ne soit effectué, ont empêché INEO de réaliser les travaux, et parfois même de commander le matériel nécessaire.

Ce planning modifié n'a pas été respecté et le chantier a finalement pris 29 semaines de retard par rapport au planning initial.

A deux reprises, INEO demandait par courrier à la maîtrise d'œuvre l'établissement d'un constat contradictoire de la situation et des sujétions en résultant pour elle.

La prolongation des délais d'exécution n'a jamais été contractualisée, et en l'absence de réponse à sa demande, INEO a fait procéder à un procès **verbal de constat d'huissier le** 29 Août 2006, qui atteste de retards de la part d'autres corps d'état (cloisons, plancher essentiellement).

1 - La réclamation de l'entreprise INEO peut se résumer ainsi :

- le défaut d'ordonnancement, pilotage et coordination de chantier (OPC)

Une dévolution en marchés séparés à 17 corps d'état impliquait une extrême rigueur dans la mission OPC. Selon INEO, le défaut de coordination de chantier, lorsqu'il n'incombe pas à l'entreprise, est imputable, par l'intermédiaire du maître d'œuvre, à la maîtrise d'ouvrage qui en doit réparation.

- le retard dans l'avancement des corps d'état intervenant en amont

La mise hors d'eau n'est intervenue que le 29 Mai 2006. Selon l'entreprise, les retards dans la mise à disposition des ouvrages dans lesquels les travaux d'INEO devaient être incorporés ont totalement modifié le mode opératoire programmé par INEO, déjoué les calculs économiques à la base du marché et contraint la société à intervenir de manière décousue et aléatoire. .

Aussi, INEO souhaite engager la responsabilité contractuelle du maître d'ouvrage et demande indemnisation de son préjudice, qu'elle chiffre comme suit :

a) frais supplémentaires résultant de l'immobilisation du personnel : 56 596 € HT
b) frais supplémentaires résultant de l'immobilisation du matériel de chantier : 6 322 € HT
c) frais de stockage, transport et manutention : 2172 € HT
d) frais engendrés par la hausse des matières premières pendant la période d'allongement des délais : 12 441 € HT

Soit un total de : 77 531 € HT

2 - L'analyse du maître d'œuvre peut se résumer comme suit :

L'entreprise INEO n'a pas fait preuve d'une bonne organisation et a refusé d'assurer ses obligations contractuelles en phase de préparation de chantier :

- elle a confié la direction des travaux à un chargé d'affaire qui a quitté l'entreprise peu après (interlocuteur ni motivé, ni réactif)
- elle a refusé de produire le programme d'exécution des travaux, malgré l'OS n°2 et a simplement affirmé oralement qu'elle « s'adapterait à l'avancement du chantier »
- elle n'a transmis les derniers plans de réservation et d'incorporation de ses ouvrages dans la structure que le 27 Juillet 2005, pénalisant ainsi l'entreprise de gros œuvre, notamment en retardant l'établissement des plans d'exécution définitifs et les commandes de fourniture.

Les études de détail ont finalement été produites avec 14 semaines de retard, décalant l'intervention du couvreur en période hivernale, ce qui a empêché l'intervention des lots de second œuvre.

A ce retard s'ajoutent 12 absences non excusées aux réunions de chantier du chargé d'affaire dûment convoqué. Le maître d'ouvrage n'ayant pas souhaité appliquer de pénalités de retard, le maître d'œuvre retiendra toutefois 14 semaines sur le décompte du retard proposé par l'entreprise et 26 semaines sur les frais du chargé d'affaire.

L'analyse du préjudice est la suivante :

a) frais supplémentaires résultant de l'immobilisation du personnel :

Les frais d'encadrement réclamés sont surévalués et ne correspondent pas au sous détail de prix fourni par l'entreprise.
Les surcoûts liés à l'immobilisation du responsable de chantier ne sont pas recevables car il n'était pas présent sur le chantier, sauf en de rares exceptions.
Les frais de chargé d'affaire peuvent être indemnisés sur la base de 3 semaines, soit 1590 €.
Les frais de réclamation et d'huissiers ne paraissent pas recevables.
Les frais de déplacement du personnel de chantier pourrait être indemnisé sur la base de 15 semaines pour 2 personnes soit 2 100 € HT.
Les frais comptabilisés sur un autre chantier ne paraissent pas non plus recevables, et INEO a sa part de responsabilité quant au retard du chantier.

b) frais supplémentaires résultant de l'immobilisation du matériel de chantier

Ces frais n'apparaissent pas dans le sous détail de prix. Il est proposé de les indémniser, sur la base de 15 semaines, soit 3 270 € HT.

c) frais de stockage, transport et manutention

Le stockage a eu lieu dans un local mis gracieusement à disposition d'INEO, il n'y pas lieu de les indemniser.

d) frais engendrés par la hausse des matières premières pendant la période d'allongement des délais

Ils sont déjà comptabilisés dans la révision de prix prévue au marché.

Le maître d'œuvre propose donc une indemnisation totale à hauteur de : 6 960 € HT.

Le maître d'ouvrage approuve cette proposition dont les dispositions font l'objet du présent protocole transactionnel.

ARTICLE 1

Il sera versé à la société INEO SUEZ la somme de 6 960 € HT.

La Commune de Clermont-Ferrand se libérera de cette somme en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de : .....
- sous le numéro .....
- à .....

dans un délai de trente (30) jours à compter de laquelle la convention est exécutoire.

ARTICLE 2

La Commune de Clermont-Ferrand et la société INEO SUEZ renoncent à tout droits et actions portant sur les mêmes faits que ceux faisant l'objet de la présente transaction.

Fait en deux exemplaires originaux

A ……., le …… A Clermont-Ferrand, le……..
Le représentant de la société INEO Le représentant de la Commune de Clermont-Ferrand